



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO
600-18, 603-18, 604-18, 605-18, 607-18 et 608-18

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, les règlements suivants :

- Règlement numéro 600-18 Plan d'urbanisme de la Ville de Shannon, abrogeant et remplaçant le Règlement 348 et ses amendements ;
- Règlement numéro 603-18 de construction, abrogeant et remplaçant le Règlement 349 et ses amendements ;
- Règlement numéro 604-18 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 341 et ses amendements ;
- Règlement numéro 605-18 relatif aux permis et certificats, abrogeant et remplaçant le Règlement 351 et ses amendements ;
- Règlement numéro 607-18 relatif aux dérogations mineures, abrogeant et remplaçant le Règlement 280 et ses amendements ;
- Règlement numéro 608-18 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, abrogeant et remplaçant le Règlement 308 et ses amendements.

Les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 3 juin 2019, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 3^e JOUR DE JUIN 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA